

Versailles, le 16 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle géographie prioritaire dans les Yvelines : 2 nouveaux quartiers intègrent le dispositif des quartiers prioritaires de la ville dans le département

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour la première fois depuis 2015, la cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été réactualisée au 1er janvier 2024, pour tenir compte des évolutions socio-économiques sur les territoires et s'adapter au plus près des besoins locaux. Les critères de définition d'un quartier prioritaire de la politique de la ville restent inchangés : le QPV compte au moins 1 000 habitants dans une zone urbaine de 10 000 habitants et le revenu médian des ménages qui l'habitent montre un décrochage par rapport à la moyenne locale et nationale. Ces différentes données sont fournies par l'INSEE et l'ANCT.

Le décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, publié le 29 décembre 2023, officialise le travail mené en coopération avec les élus des territoires concernés, pour élaborer une nouvelle géographie prioritaire en phase avec les enjeux actuels dans le département.

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Yvelines évolue légèrement. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, les quartiers des Acacias à Coignières et de l'Arve aux Clayes-sous-Bois ont intégré le dispositif tandis que ceux des Petits Près à Élancourt et du Vieux Pays à Sartrouville ne font plus partie du dispositif.

En 2023, l'État a investi plus de 26 millions d'euros dans les 22 QPV pour financer des projets de rénovation urbaine, d'accompagnement vers l'emploi, de réussite éducative, d'ouverture culturelle, des projets sportifs, de prévention et de sécurité, etc. Plus de 10 millions d'euros ont été mobilisés pour financer des projets au plus près du terrain portés par des associations et/ou des collectivités.

Les délégués du préfet mènent un travail quotidien auprès des acteurs sur les territoires des Yvelines. Ils accompagnent les porteurs de projets et contribuent à la mise en œuvre d'actions innovantes dans le but de désenclaver les quartiers et de réduire les inégalités.

« Nous menons un travail de grande proximité avec les acteurs du territoire. Sur les terrains, les services de l'État, mais aussi les délégués du préfet et moi-même œuvrons

quotidiennement aux côtés des associations et des collectivités locales, au premier rang desquelles les municipalités. Notre objectif est d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de ville, rendre accessibles les services publics de proximité, offrir aux jeunes une ouverture d'esprit, une vision, des opportunités. En 2024, nous serons là, aux côtés des acteurs locaux pour poursuivre nos travaux »

Pascal Courtade, préfet délégué à l'égalité des chances pour les Yvelines.

Les nouveaux contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 », qui seront finalisés pour mars 2024, s'appuieront sur la nouvelle géographie prioritaire. Ils

Liste des quartiers prioritaires de la ville dans les Yvelines au 1^{er} janvier 2024 :

Mantes-la-Jolie	Val Fourré
Mantes-la-Ville	Merisiers Plaisances
Mantes-la-Ville	Domaine De La Vallée
Guyancourt	Pont Du Routoir 2
Trappes	Merisiers-Plaine De Neauphle
Trappes	Jean Macé
La Verrière	Bois De L'Etang
Carrières-sous-Poissy	Oiseaux
Carrières-sous-Poissy	Fleurs
Chanteloup-les-Vignes	Noe-Feucherets
Vernouillet	Cité Du Parc
Limay	Centre-Sud
Carrières-sur-Seine	Alouettes
Sartrouville	Plateau
Plaisir	Valibout
Maurepas	Friches
Poissy	Beauregard
Poissy	Saint Exupéry
Les Mureaux	Cinq Quartiers
Les Mureaux	Cité Renault - Centre Ville
Coignières	Les Acacias
Les Clayes-sous-Bois	L'Avre

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr